



Lignes directrices contre les abus sexuels dans le sport

Contre les abus sexuels
dans le sport

Les neuf principes de la Charte d'éthique du sport

1

Traiter toutes les personnes de manière égale.

Personne ne doit faire l'objet de discriminations fondées sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou les préférences religieuses et politique.

2

Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

3

Renforcer le partage des responsabilités.

Les sportifs et les sportives participent à la prise de décisions qui les concernent.

4

Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener.

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs ne lèsent ni l'intégrité physique ni l'intégrité psychique des sportifs et des sportives.

5

Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.

Les relations entre les personnes et l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

6

S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.

Aucune forme de violence, physique ou psychique, ni aucune forme d'exploitation ne peut être tolérée. Il faut être vigilant, sensibiliser et intervenir à bon escient.

7

S'opposer au dopage et à la drogue.

Informers sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants.

8

Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.

Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool.

9

S'opposer à toute forme de corruption.

Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions. Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.

Table des matières

Six directives en bref	2
Introduction	3
1 Acquisition et maintien des connaissances	5
2 Gestion des collaborateurs	7
3 Gestion des risques	9
4 Gestion des situations de soupçons ou de dévoilement	13
5 Gestion des crises	17
6 Participation des enfants et des jeunes	21
Six directives pour ancrer la prévention des abus sexuels au sein des clubs	22
Centres d'écoute	24

Six directives en bref

Les six directives suivantes servent de base à l'ancrage de la prévention des abus sexuels au sein du club. En voici un résumé. Vous trouverez les directives dans leur intégralité à la fin de la brochure.

Acquisition et maintien des connaissances

Les connaissances sont la condition sine qua non pour agir correctement dans une situation donnée.

- Si on sait ce que sont les abus et comment ils se présentent, on a un regard plus affûté et on reconnaît les symptômes.
- Si on sait comment les coupables agissent, comment les victimes réagissent aux abus et quelles sont nos possibilités (d'agir) et nos limites, on prend plus facilement les bonnes mesures.

Gestion des collaborateurs

La direction du club a une attitude claire par rapport aux abus, sélectionne son personnel en conséquence et le forme.

- Les statuts du club communiquent une attitude claire en accord avec la Charte d'éthique.
- En prenant des mesures ciblées et en désignant une personne de contact responsable, la protection de tous les membres du club gagne en visibilité.

Gestion des risques

Le club règle les situations qui présentent un danger potentiel dans le cadre des entraînements et des compétitions.

- Toutes les personnes impliquées connaissent les situations à risque possibles et les règles en vigueur.
- Si on sait où résident les dangers potentiels, on peut se protéger et agir plus rapidement.

Gestion des situations de soupçons ou de dévoilement

Tous les membres du club savent à qui ils peuvent s'adresser au sein du club s'ils ont des soupçons ou s'ils sont témoins ou victimes d'un abus.

- Une personne du club est la personne de contact.
- Tous les membres du club connaissent la personne de contact et peuvent être sûrs qu'elle les écouterait et prendrait les choses en mains.

Gestion des crises

Le thème des abus sexuels est une tâche de direction permanente. Le président et la présidente du club...

- connaissent leur responsabilité et apportent leur soutien à la personne de contact;
- savent quelles tâches ils peuvent déléguer et quand il est nécessaire de dépêcher une aide extérieure (par ex. services de consultation pour les victimes, police).

Participation des enfants et des jeunes

La responsabilité de la protection des enfants et des jeunes incombe aux adultes.

- Les enfants et les jeunes sont plus susceptibles de demander de l'aide s'ils peuvent participer activement à l'organisation du club.
- Les enfants et les jeunes qui sont impliqués et peuvent participer aux décisions sont plus disposés à s'exprimer en cas de crise.

Introduction

Les personnes qui participent activement à la vie d'un club de sport partent du principe qu'elles évoluent dans un environnement sûr. Elles sont confiantes et pensent pouvoir retourner indemnes à leur quotidien après l'entraînement ou la compétition. Pour cela, tout le monde doit apporter sa contribution et traiter les autres avec respect, nonobstant un engagement total et la volonté de réaliser la meilleure performance.

La Charte d'éthique du sport donne des indications sur les valeurs qui doivent être véhiculées pour que toutes les personnes concernées se sentent en sécurité. Elles ont toutes droit à la protection de leur intégrité physique et psychique dans le sport. Les enfants et les jeunes notamment, qui ne savent peut-être pas encore se défendre seuls, ont besoin de soutien.

Les six directives exposées ci-après décrivent des mesures structurelles que les clubs de sport peuvent mettre en place pour protéger leurs membres. En appliquant ces directives, un club peut créer un climat, un environnement sécurisant. Les coupables potentiels auront ainsi plus de difficulté à adopter un comportement abusif ou à perpétrer un abus.



***« Je connais les règles
en vigueur
dans notre club. »***

Exemple de cas

Julia est totalement sous le charme du nouveau moniteur de son équipe, elle s'extasie auprès de toutes ses coéquipières. Elle, qui est plutôt du genre à traîner les pieds à l'entraînement, commence soudainement à s'investir et réussit même à se hisser dans l'équipe attirée. Elle est fière qu'il lui porte de l'attention, qu'il s'occupe d'elle. Elle prend même ses effleurements fortuits comme une marque d'attention supplémentaire. Mais un jour, il la raccompagne chez elle en voiture et l'embrasse. Julia se sent mal à l'aise, ce n'est pas ce qu'elle voulait. Elle ne sait pas comment se défendre de ses approches toujours plus insistantes, elle qui a tant chanté ses louanges.

Les enfants et les jeunes doivent savoir quel comportement des moniteurs et monitrices est acceptable et où les abus commencent. Il est tout aussi important que des moniteurs et monitrices extérieurs et d'autres membres du club affûtent leur regard pour mieux repérer les comportements abusifs et les violations de limites et reconnaître le comportement déviant des membres de leur équipe.

Qui sont les victimes d'abus sexuels ?

Tout le monde peut être touché, les personnes ambitieuses au même titre que les personnes moins exigeantes, les personnes fortes comme les faibles, les personnes bruyantes comme les discrètes, nul n'est à l'abri. Certaines personnes nourrissent de grandes ambitions et n'ont quasiment pas de limites, d'autres ont besoin d'attention et d'accompagnement.

Les coupables construisent une relation intense avec les enfants et les jeunes qui leur sont confiés. La prise en charge, que les athlètes souhaitent également, s'intensifie de plus en plus. A un moment donné, ils dépassent la limite. Les contacts deviennent trop intensifs, trop fréquents, la proximité trop grande. Lorsque les limites deviennent floues pour les enfants et les jeunes, nombreux sont celles et ceux qui ne sont plus en mesure de se défendre. Rejet de la faute sur soi, sentiment de honte, désir de reconnaissance et peur de ne plus être pris en considération... De nombreuses barrières empêchent les victimes de se confier à quelqu'un.

Qui sont les coupables ?

Il n'est guère possible de réduire les coupables à quelques caractéristiques. Souvent, ce sont des personnes appréciées, bien intégrées dans le club et des moniteurs et monitrices engagés qui investissent beaucoup de temps et d'ardeur dans leur tâche.

Il faut parfois des mois, voire des années, avant que des abus ne soient mis au jour. Il s'agit en outre rarement de faits isolés. Les coupables ne se rapprochent pas des victimes « par hasard ». En général, il s'agit bien davantage de récidivistes qui procèdent méthodiquement. Ils se mettent les membres de l'équipe, les membres du club et les parents dans la poche et testent les réactions de l'entourage avec de « petites » transgressions de limites.

Souvent, les enfants et les jeunes subissent une pression verbale et émotionnelle de la part des coupables. Des affirmations telles que « Tu sais que c'est notre secret » ou « Tu l'as voulu toi aussi » déstabilisent les victimes et font même naître un sentiment de culpabilité. Pour les victimes, le blocage à surmonter pour parler de l'incident s'intensifie. Souvent, un mur du silence se dresse.

Des jeunes du même âge peuvent également se rendre coupables de tels actes et harceler sexuellement leurs coéquipiers ou coéquipières. Chaque entraînement leur offre une occasion de remettre leur victime sous pression. En outre, les médias sociaux sont aussi souvent vecteurs de harcèlement.

A quoi reconnaît-on les abus ?

Les abus sexuels portent atteinte à l'intégrité physique et psychique des victimes. Ils sont souvent complexes et peuvent déclencher les réactions et les symptômes les plus divers qui sont difficiles à identifier formellement. Si un ou plusieurs des symptômes ci-dessous apparaissent, la probabilité d'un abus sexuel doit être examinée avec les professionnels, voir ci-dessous.

Particularités sociales

- Isolation
- Attachement
- Démesure
- Aucune volonté propre
- Dépendance
- Fuite
- Comportement très agressif
- Comportement suradapté

Symptômes psychiques

- Peur, agitation
- Sentiment de culpabilité et de honte
- Manque d'assurance
- Monde imaginaire comme protection
- Baisse de performance soudaine/inexplicable
- Comportement autodestructeur (y compris automutilation)
- Mauvaise image de soi

Symptômes physiques

- Affections cutanées
- Troubles du sommeil
- Fatigue
- Cauchemars
- Baisse de concentration ou de performance
- Troubles alimentaires
- Troubles du langage
- Paralysies
- Douleurs abdominales

Informations sur la gestion des connaissances

Les services ci-après proposent des informations et une aide concrète en rapport avec les abus sexuels :

- Les directives des fédérations contiennent souvent des règles et des mesures pour gérer les abus sexuels.
- Pour les attributions de la personne de contact, voir page 13.
- Le service Conseils aux moniteurs de Pro Juventute propose un premier conseil, voir page 18, et transmet si nécessaire le dossier aux centres de prévention cantonaux ou régionaux.
- Des services professionnels, regroupés au sein du réseau « Prévention des abus sexuels sur les enfants et les adolescents dans le domaine des loisirs », proposent des offres de formation, de formation continue et de conseil sur le sujet.

Exemple de cas

Dans une conversation avec le président du club, un adulte membre du club fait remarquer en passant que le nouveau moniteur de l'équipe junior a quitté son ancien club à la suite d'une dispute. Le président de cet ancien club lui a dit récemment qu'il était heureux du départ de ce moniteur car c'était une personne difficile. Par ailleurs, on lui a rapporté qu'il avait eu des contacts très rapprochés avec ses jeunes.

Le comité du club est responsable de la sélection du personnel approprié. Il est de son devoir d'engager les meilleurs moniteurs et monitrices pour le club. Examiner scrupuleusement les candidatures de futurs moniteurs et monitrices et faire en sorte qu'ils s'engagent à respecter les règles en vigueur dans le club fait partie de ce devoir. En communiquant les mesures vers l'extérieur, l'attitude du club devient claire et publique.

Quelles sont les tâches de la direction du club ?

La direction du club...

- intègre la Charte d'éthique dans les statuts ;
- intègre les six directives (gestion des connaissances, gestion du personnel, gestion des risques, gestion des signalements, gestion des crises, management participatif/participation) en complément du 6^e principe de la Charte d'éthique dans l'annexe des statuts du club ;
- désigne une équipe d'intervention qui est directement opérationnelle en cas de besoin ;
- désigne une personne de contact membre de l'équipe d'intervention ;
- élabore un concept d'intervention conjointement avec l'équipe d'intervention ;
- définit des directives et des règles de conduite sur la proximité acceptable et les distances à respecter au sein du club, ordonne leur mise en œuvre et sanctionne les violations de règles ;
- communique les directives et les règles de conduite aux parents ;
- organise des entretiens avec les nouveaux moniteurs et monitrices et explique l'engagement du club contre les abus sexuels ;
- exige un extrait spécial du casier judiciaire lors de nouveaux engagements ;
- remet la brochure « Proximité – distance – limites » (voir « Littérature et informations ») à tous les nouveaux moniteurs et monitrices ;
- exige de tous les membres du personnel qu'ils signent la Charte d'éthique ;
- veille à ce que tous les membres du club soient impliqués dans les processus du club (voir management participatif).

Informations sur la gestion du personnel

- Brochure : « Proximité – Distance – Limites », Swiss Olympic 2020
- Aide-mémoire : Extrait spécial du casier judiciaire
www.swissolympic.ch/verbaende/praevention/sexuelle-uebergrippe



**« Mon club ne se
voile pas la face. »**

3 Gestion des risques

Exemple de cas

Pendant les entraînements du soir sur la place, personne n'a rien remarqué. Certes, le moniteur serrait l'un ou l'autre joueur très fort contre lui pour le féliciter. Ils ont bien sûr trouvé cela surprenant qu'il les aide à se savonner sous la douche, mais après tout, c'était un bon copain. Puis il y a eu le camp d'entraînement à la Pentecôte. Avant l'extinction des feux, le moniteur effectuait un contrôle dans les chambres, s'asseyait au bord du lit et touchait même les garçons dans leur sac de couchage. Mais qui oserait se défendre? Qui se risquerait à dénoncer le moniteur?

Lors des entraînements, des camps d'entraînement et des compétitions, les situations à risque sont inévitables. Le sport implique des contacts physiques. En prônant la transparence et les échanges, en définissant des règles claires pour gérer des situations délicates et en prenant conscience de ses responsabilités, le club diminue les risques d'abus sexuels.

Ce que nous proposons à titre préventif

Pour protéger les enfants et les jeunes, il est primordial que toutes les personnes impliquées prennent leurs responsabilités.

Tous les membres du club...

- contribuent à une culture du dialogue ouvert;
- connaissent et acceptent les règles internes du club sur la proximité acceptable et les distances à respecter ainsi que les sanctions correspondantes;
- s'opposent aux transgressions de limites;
- s'adressent à la personne de contact lorsqu'ils ont des questions sur les règles de conduite.

Tous les moniteurs et monitrices...

- respectent les règles de conduite internes du club sur la proximité acceptable et les distances à respecter;
- veillent au respect des règles;
- abordent les infractions aux règles avec les collègues;
- réagissent en cas d'infractions aux règles et d'abus sexuels (même entre jeunes);
- soutiennent les personnes qui s'opposent aux transgressions de limites;
- s'adressent à la personne de contact en cas de questions;
- suivent des formations continues sur le thème de la prévention des abus sexuels;
- entretiennent des contacts avec les parents.

Tous les sportifs et sportives...

- sont impliqués dans la définition des règles de conduite;
- connaissent les règles de conduite et échangent à ce sujet;
- s'opposent aux rapprochements pressants et fixent des limites;
- s'adressent à la personne de contact en cas de questions.

Quelles sont les règles de conduite en vigueur dans le club ?

Pour les situations propres au club, seules quelques règles doivent être définies. La définition de règles claires sur la proximité acceptable et les distances à respecter est indispensable pour pouvoir identifier les violations de règles, en parler et les sanctionner. En fonction des besoins, les règles sont adaptées, modifiées ou remplacées par d'autres au fil du temps. Un examen minutieux des règles tous les deux ans permet de garantir leur actualisation.

Lors de la définition de règles spécifiques, les situations délicates doivent faire l'objet d'une attention particulière et les questions suivantes doivent être clarifiées :

- Dans quelle mesure quel type de contacts physiques est acceptable pour aider et corriger ?
- Où la présence des moniteurs et monitrices est-elle interdite (par ex. vestiaires, douche) ?
- Quel type d'isolement de certains athlètes du reste du groupe d'entraînement (entraînement individuel, massages, voyages, nuitées à l'extérieur) est autorisé ?
- Quelles sont les relations entre les moniteurs et monitrices et les sportifs et sportives qui leur sont confiés pendant des camps d'entraînement ? Quels actes ne sont pas autorisés ?
- Comment le club encourage-t-il généralement des actes clairs, transparents ?
- Comment les moniteurs et monitrices peuvent-ils remplir leur mission au sein du club tout en cloisonnant leur vie privée ?

Il faut régler concrètement les points suivants :

- définir clairement les contacts physiques ;
- autoriser les contacts physiques uniquement au vu et au su de tout le groupe ;
- changer régulièrement la constitution des groupes de deux ;
- ne pas autoriser les contrôles dans les douches ;
- aborder les commentaires portant sur le sexe au sein du groupe ;
- interdire les contacts individuels privés

Ces règles doivent être communiquées clairement à toutes les personnes concernées :

- enfants et jeunes
- moniteurs et monitrices
- fonctionnaires du club
- parents
- gardien et gardienne de la salle, etc.

Informations sur la gestion des risques

- Modules interdisciplinaires J+S
www.apps.baspo.admin.ch/ndbjs/kursprogramm



« Je sais quoi faire. »

A young girl with long blonde hair is standing in a martial arts dojo. She is wearing a white gi with a yellow and orange striped belt. She has a calm expression and is looking directly at the camera. The background is a blurred dojo with wooden floors and walls.

***« Ce n'est pas
ta faute ! »***

Exemple de cas

Un banal contact via SMS entre deux jeunes (14 et 17 ans), qui pratiquent un sport au sein du même club, prend une tournure de plus en plus érotique. L'aîné envoie des photos érotiques, la destinataire se sent harcelée et lui en fait part via SMS. Elle continue malgré tout à recevoir d'autres photos explicites. La jeune fille de 14 ans se tourne vers sa mère qui s'adresse à la personne de contact.

Les abus sexuels ne sont pas anodins. Une culture du dialogue ouvert au sein du club qui implique les enfants et les jeunes favorise la prévention. L'essentiel est que les responsables du club et les monitrices et moniteurs prennent leurs responsabilités et initient éventuellement d'autres démarches lorsqu'ils reçoivent des signalements. Le signalement d'abus n'est pas assimilable à du « rapportage » ou à du « dénigrement », mais est expressément souhaité.

Quelles sont les tâches de la personne de contact ?

La personne de contact défend l'attitude et les valeurs du club, en particulier vis-à-vis des (nouveaux) moniteurs et monitrices. Par sa présence, elle montre ce qui est important pour le club. Elle représente le club en interne et en externe en défendant la position suivante : « Nous ne tolérons ni le harcèlement ni les abus sexuels ! ».

La personne de contact donne aux enfants et aux jeunes la certitude suivante : « Il y a une personne vers laquelle tu peux te tourner lorsque tu es confronté(e) à des choses qui te mettent mal à l'aise. » La personne de contact sert de médiateur ou de médiatrice lorsque des règles sont transgressées et des limites dépassées. Elle prend contact avec le service Conseils aux moniteurs en cas de questions (voir gestion des crises).

La personne de contact

- est favorable au principe de la critique positive qui épingle les dysfonctionnements et indique des solutions ;
- entretient des contacts avec les moniteurs et monitrices et participe à une réunion des membres de l'équipe au moins une fois par an ;
- rend visite à chaque section ou à chaque équipe une fois par an ;
- informe les enfants et les jeunes des personnes et des services vers lesquels ils peuvent se tourner, des aides qu'ils peuvent trouver sur Internet et des adresses de services de conseil ;
- indique aux parents que le club a un concept de protection.

La personne de contact informe

- dans l'organe du club ;
- lors de l'assemblée générale ;
- lors des rencontres des moniteurs et monitrices ;
- lors des réunions de parents.

La personne de contact rapporte au comité directeur

- dans le cadre d'une rétrospective annuelle ;
- au sujet de ses activités ;
- au sujet des adaptations nécessaires des directives et des règles propres au club.

Que dois-je faire en tant qu'observatrice ou observateur ?

Si vous êtes témoin d'un comportement abusif, il importe de procéder comme suit :

- Faites confiance à votre perception et à votre ressenti.
- Essayez de parler avec l'enfant ou la jeune personne concernée.
- Consignez les déclarations, les observations et les remarques par écrit et datez-les.
- Ne parlez pas avec la personne soupçonnée.
- Adressez-vous à la personne de contact.
- Informez-vous auprès du service Conseils aux moniteurs des jeunes (voir page 18).

Que dois-je faire en tant que moniteur ou monitrice ?

Si un enfant ou un jeune vous donne des informations ou se confie à vous, il importe de procéder comme suit :

- Prenez les soupçons et les déclarations au sérieux.
- Consignez les déclarations, les observations et les remarques par écrit et datez-les.
- Ne parlez pas avec la personne soupçonnée.
- Informez l'enfant ou la jeune personne de la suite de la procédure.
- Ne vous laissez pas impliquer dans un secret mais expliquez à l'enfant ou au jeune qu'il est important de chercher de l'aide.
- Adressez-vous à la personne de contact au sein du club.
- Informez-vous auprès du service Conseils aux moniteurs des jeunes (page 18).

Que puis-je faire en tant que jeune personne concernée ?

En cas d'abus sexuel, il s'agit de garder la tête froide :

- Note tes expériences et date-les.
- Adresse-toi à une personne de confiance (ami, parent, enseignant, personne de contact, etc.) et parle-lui de ce que tu as vécu.
- Assure-toi de prendre part à toutes les démarches ultérieures qui seront entreprises.

Conseils + aide 147 de Pro Juventute

[SMS au 147](#)
[N° de téléphone 147](#)
[Chat sur 147.ch](#)
beratung@147.ch
www.147.ch

Que pouvons-nous faire en tant que parents ?

- Entretenez des contacts avec le club et avec les moniteurs et monitrices.
- Prenez votre enfant au sérieux.
- Défendez les limites de votre enfant.
- Encouragez l'estime de soi de votre enfant.
- Poussez votre enfant à fixer des limites.

Informations sur la gestion des signalements

- Schéma d'intervention, Swiss Olympic
www.swissolympic.ch/fr/federations/prevention/contre-les-abus-sexuels



« Parles-en. »



« Les abus sont punissables. »

Exemple de cas

Samuel est moniteur dans le club depuis plus de 15 ans. Il assume le rôle de moniteur technique au sein du comité directeur. Il est connu pour être un moniteur sévère et passionné, et il a d'impressionnants succès sportifs à son actif avec ses équipes. Les jeunes sportives et sportifs apprécient ses entraînements et certains réussissent à être promus dans un club partenaire qui gère une équipe de sport de performance.

Après un week-end d'entraînement, la mère d'un jeune prend contact avec la présidente. Elle explique que son fils ne veut plus participer à l'entraînement et veut arrêter le sport. Après de longues conversations, il a fini par raconter que pendant le camp, le moniteur lui a touché les parties intimes dans la chambre des moniteurs. Il a en outre menacé son fils de ne pas le recommander pour la promotion dans le club partenaire s'il en parlait à quelqu'un.

La gestion des abus sexuels fait partie des tâches qui incombent à la direction. Si un cas d'abus sexuel se produit, le président ou la présidente du club ainsi que la personne de contact doivent intervenir.

Les tâches du président ou de la présidente du club

- Prenez les allégations ou les soupçons des membres actifs, des parents ou des tiers au sérieux.
- Consignez les déclarations, les observations et les remarques par écrit et datez-les.
- Ne parlez pas avec la personne soupçonnée.
- Faites appel à la personne de contact et à l'équipe d'intervention.
- Informez-vous auprès du service Conseils aux moniteurs des jeunes (page 18).

Les tâches de l'équipe d'intervention au sein du club

L'équipe d'intervention se compose par ex. d'une personne de contact (personne de contact), du président ou de la présidente et d'un membre du comité directeur. Elle définit à l'avance dans un concept d'intervention qui fait quoi dans quelle situation. Une procédure, qui peut être vérifiée, est définie dans le concept d'intervention. Cette procédure est communiquée aux membres du club dans le cadre de la prévention.

Les tâches de la personne de contact en situation de crise

En situation de crise, il n'appartient pas à la personne de contact de trouver la solution au problème mais de poser des jalons, de conseiller et d'accompagner.

La personne de contact est préparée lorsqu'un abus survient malgré les mesures de prévention mises en place.

- Dans chaque fédération, une personne assume la fonction de responsable de l'éthique.
- Les professionnels du service de conseils aux jeunes aident à réfléchir à des situations critiques. Ils aident à ne pas agir dans la précipitation tout en introduisant rapidement les démarches adéquates.

La personne de contact procède comme suit

- Elle prend note des déclarations, des observations, des remarques des personnes concernées et les date.
- Elle fait appel à l'équipe d'intervention.
- Elle agit conformément au schéma d'intervention.
- Elle organise l'aide spécialisée auprès du service Conseils aux moniteurs de jeunes (page 18).
- Il ne lui incombe pas de résoudre le cas et elle s'abstient en particulier de s'entretenir avec la personne soupçonnée.
- Elle informe la personne responsable au sein du club.
- En concertation avec l'équipe d'intervention, elle décide si une plainte doit être déposée. Il est préférable que les personnes concernées (ou leur représentant légal) déposent plainte elles-mêmes.

Important : en cas d'abus sexuels, ne pas interroger ni questionner les enfants et les jeunes! Cette tâche incombe exclusivement à la police. On considère souvent que les enfants et les jeunes qui ont déjà été interrogés ont été influencés de façon suggestive. Leurs déclarations ne peuvent dès lors pas être utilisées par la suite, même si elles sont véridiques.

Conseils et aide

Conseils pour les moniteurs et monitrices de jeunes et les fonctionnaires de fédérations/ de clubs

Ces services proposent de premiers entretiens confidentiels. Personne n'est obligé d'entamer d'autres démarches ou procédures par la suite.

Téléphone 058 618 80 80 (toutes les langues)

Trouvez le bon service de consultation et adressez-vous à Pro Juventute :

www.147.ch > adresses + liens

Confidentiel, professionnel et joignable 24h/24, 7 jours/7

Aide aux victimes (service confidentiel et gratuit)

Conseils + aide 147 de Pro Juventute

SMS au 147

N° de téléphone 147

Chat sur 147.ch

beratung@147.ch

www.147.ch

Informations sur la gestion des crises

Brochure : « Repères informatifs en cas de questions juridiques », Swiss Olympic 2020



**« Dans mon club,
les abus n'ont aucune
chance. »**



« Je dis non. »

Exemple de cas

Nico a 14 ans. Il s'entraîne avec son équipe deux fois par semaine. A l'entraînement du vendredi, il a remarqué depuis un certain temps que les jeunes de l'unité d'entraînement suivante (17-18 ans) échangent des photos sur leur téléphone portable. Il y a deux semaines, il a vu des photos par inadvertance. Il y a reconnu des filles de son club en train de se changer dans les vestiaires. Elles étaient en partie dénudées.

Lors de la dernière assemblée générale, il se souvient avoir voté pour qu'une personne de contact soit désignée dans le club et qu'elle a entre-temps été présentée sur le site Internet du club.

Il consulte le site Internet, note le numéro de téléphone et appelle pour parler de la situation.

Lorsque les enfants et les jeunes ont un droit de participation aux décisions du club, ils ont plus tendance à parler des abus. D'où l'importance de renforcer leurs compétences psychosociales, par ex. la perception de soi, la capacité relationnelle, la gestion du stress.

Participation des enfants et des jeunes dans le club

Au sein du club, les enfants et les jeunes ne sont pas des exécutants qui se contentent de faire ce que les adultes leur demandent. Ils veulent être écoutés et vus. S'ils sentent que leur opinion compte et que leur feed-back est apprécié, ils sont plus susceptibles de s'ouvrir et n'obéissent pas aveuglément. Les enfants et les jeunes qui acceptent tout sans discuter sont davantage exposés aux abus. Dans le sport d'élite notamment, les sportifs et sportives ambitieux sont exposés à des risques particuliers. Ils veulent atteindre leurs objectifs et sont plus susceptibles d'être exploités.

Informé et écouté ne suffit toutefois pas. Pour parler d'une véritable participation, il faut que les enfants et les jeunes puissent avoir voix au chapitre et une certaine compétence décisionnelle. Dans le sport de masse, mais aussi dans le sport d'élite, impliquer les enfants et les jeunes est primordial.

On peut associer les enfants et les jeunes à la vie du club de multiples façons, par ex. :

- organiser une représentation des jeunes au sein du comité directeur ;
- leur octroyer un droit de vote (par ex. à partir de 14 ans) ;
- leur confier des responsabilités lors d'événements tels que des camps ou des fêtes ;
- les laisser participer aux discussions et aux décisions importantes du club (par ex. sur les règles de conduite) ;
- les laisser préparer et donner une unité d'entraînement à la place du moniteur ou de la monitrice ;
- les laisser assumer le rôle d'arbitre lors d'une séquence de jeu ;
- les impliquer dans les newsletters, les magazines du club ou les sites Internet.

Six directives pour ancrer la prévention des abus sexuels au sein des clubs

Ancrer la Charte d'éthique dans les statuts permet non seulement de montrer que le club adopte une politique transparente, mais aussi de constituer une base sur laquelle peuvent s'appuyer des règlements, des conventions, etc.

1 Acquisition et maintien des connaissances

Principe : « Les responsables d'organisations et les personnes de terrain acquièrent des connaissances et des compétences en termes d'intervention dans le domaine de la prévention d'abus sexuels. Ils s'engagent pour la protection de tous et toutes et veillent à ce que l'organisation soit un lieu sûr. »

Message central : « La prévention doit se baser sur la compréhension de ce que sont les abus sexuels. En même temps, vu qu'aucune mesure n'est suffisante à elle seule, la prévention doit aussi permettre aux responsables de savoir agir concrètement pour protéger un enfant. »

Principe de travail : « Au sein du club, nous sensibilisons les acteurs et renforçons leurs capacités à prendre une part active dans la prévention des abus sexuels dans leurs différents rôles. Nous nous appuyons sur le savoir-faire et les besoins du club, tout en tenant compte des exigences nécessaires pour garantir une prévention efficace. »

2 Gestion des collaborateurs

Principe : « La prévention des abus sexuels incombe ultimement aux dirigeants de l'organisation et participe aux standards de qualité de l'organisation. La gestion des collaborateurs, dans une optique de prévention, est une mesure qui réduit le risque d'abus sexuel. Et en même temps, il est illusoire de penser que tout abus sexuel pourra être découvert par les dirigeants. Ainsi, la promotion d'attitudes claires, l'introduction de mesures concrètes et l'explicitation des limites et des rôles sont autant d'entraves au grooming. »

Message central : « S'il est possible de réfléchir sur des mesures précoces de prévention, il est difficile d'identifier précocement des potentiels auteurs d'abus sexuels. »

Principe de travail : « Nous sollicitons les conseils d'instances professionnelles, afin d'introduire des limites dès la sélection du personnel ainsi qu'une communication claire sur les mesures de protection et de prévention propres au club. »

3 Gestion des risques

Principe : « Pratiquer la transparence, favoriser la discussion, définir des standards de qualité, et définir des règles ainsi que des lignes de conduite à suivre face aux situations délicates, sont autant de mesures qui permettent de diminuer le risque d'abus sexuel. »

Message central : « Il est important d'aborder avec transparence les situations délicates qui peuvent exister dans une organisation, et en même temps il est important de savoir que cela ne garantit nullement un risque zéro. »

Principe de travail : « Nous sollicitons les conseils d'instances professionnelles pour définir et appliquer des mesures et des outils spécifiques au sein du club, afin d'aborder avec transparence les situations à risque qui nous sont propres. »

4 Gestion des situations de soupçons ou de dévoilement

Principe : « Les situations d’abus sexuel seront plus facilement dévoilées dans une culture qui encourage le dialogue. Les personnes doivent savoir à qui s’adresser au sein de l’organisation en cas de soupçons ou d’allégation d’abus sexuels. Ces personnes désignées pour recueillir ces témoignages doivent être dotées d’un mandat qui définit clairement leur rôle et fonction. »

Message central : « Avoir des personnes mandatées pour recueillir ces témoignages facilite le dévoilement de soupçons ou d’allégation d’abus sexuels. Toutefois, c’est la direction de l’organisation qui est responsable de traiter ces dévoilements. »

Principe de travail : « Nous sollicitons les conseils de personnes mandatées pour mettre en place une gestion efficace des plaintes au sein du club. Nous sollicitons un accompagnement pour accomplir cette tâche importante située entre la prévention des abus sexuels et l’intervention. »

5 Gestion des crises

Principe : « La gestion d’une allégation d’abus sexuel s’effectue de manière efficace grâce à une prise en charge de la situation qui se fait en coordination avec une instance professionnelle externe (LAVI / police / etc.). »

Message central : « La responsabilité de la gestion d’une allégation d’abus sexuel incombe à la direction de l’organisation et nécessite l’implication d’une instance professionnelle externe (LAVI / police / etc.). »

Principe de travail : « Notre club se forme à l’élaboration et à l’implantation de schémas d’intervention en cas de crise, et veille ainsi proactivement à se préparer de manière professionnelle à gérer les cas de crise. Notre club connaît la procédure à suivre en cas de soupçon d’infraction (fondé) et sait quelles instances professionnelles d’intervention (services de protection de l’enfance, LAVI, cellules de crise) il doit contacter. »

6 Participation des enfants et des jeunes

Principe : « Les personnes encadrant les enfants et les jeunes sont toujours en position d’autorité et responsables de la protection de ceux-ci. Lorsque la participation des enfants et des jeunes à la vie de l’organisation est encouragée, cela rend plus difficile la manipulation et l’abus de pouvoir d’encadrants malintentionnés. »

Message central : « Aucun enfant ne peut se protéger seul – mais un enfant, dont la participation à la vie de l’organisation aura été soutenue et encouragée, aura plus de facilité à s’exprimer en cas d’abus de pouvoir. »

Principe de travail : « Nous sollicitons les conseils d’instances professionnelles pour l’implication des enfants et des jeunes à protéger dans toutes les étapes du processus de prévention susnommé. En tant que club, nous nous informons sur des sujets tels que le renforcement des stratégies de protection des enfants et des jeunes. En tant que club, nous sommes sensibilisés à faire la distinction entre ce qui est de l’ordre du jeu de « découverte normale », des dépassements de limites entre enfants et jeunes et enfin d’actes pénalement répréhensibles. »

Centres d'écoute

Aide aux victimes (service confidentiel et gratuit)

Conseils + aide 147 de Pro Juventute

SMS au 147
N° de téléphone 147
Chat sur [147.ch](https://www.147.ch)
conseils@147.ch
www.147.ch

En plus du numéro de conseils 147 pour les enfants et les jeunes, Pro Juventute offre une première consultation téléphonique aux moniteurs et aux fonctionnaires dans des organisations de loisirs.

Consultation pour les moniteurs de jeunes ainsi que les fonctionnaires de fédérations / de clubs

Telefon 058 618 80 80 (toutes les langues)

Lors de la discussion, les conseillers cherchent avec vous des possibilités et des solutions individuelles. Si besoin, ils vous aideront à trouver un centre spécialisé à proximité.

Confidentiel, professionnel et joignable 24h/24, 7 jours/7



Banque de données de centres spécialisés

Trouvez un centre spécialisé proche de chez vous.
www.147.ch > adresses + liens



Impressum

Editeur : Swiss Olympic, Ittigen près de Berne
Auteurs : Swiss Olympic
Mise en page : Wiggenhauser & Woodtli, Benken ZH
Photos : Rolf Siegenthaler, Berne
Impression : printgraphic AG, Berne
Imprimé sur papier 100 % recyclé, neutre pour le climat
1^{re} édition : 2020
Langues : D, F, I

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen près de Berne

Tél. +41 31 359 71 21
spiritofsport@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Main National Partners



Premium Partners

